

Viticulture

PACA

n°19
26 juillet 2022



Référent filière & rédacteur

Laura TABUTEAU

Chambre d'Agriculture de Vaucluse
laura.tabuteau@vaucluse.chambagri.fr

Directeur de publication

André BERNARD

Président de la chambre régionale
d'Agriculture Provence Alpes-Côte
d'Azur

Maison des agriculteurs
22 Avenue Henri Pontier
13626 Aix en Provence cedex 1
bsv@paca.chambagri.fr

Supervision

DRAAF

Service régional de l'Alimentation
PACA

132 boulevard de Paris
13000 Marseille



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

Phénologie

- [Grenache](#)

Maladie

- [Oïdium](#)
- [Mildiou](#)

Ravageurs

- [Vers de la grappe](#)
- [Pyrale du Daphné](#)

Informations



[Les abeilles butinent, protégeons les !](#)



[Plantes en danger !](#)



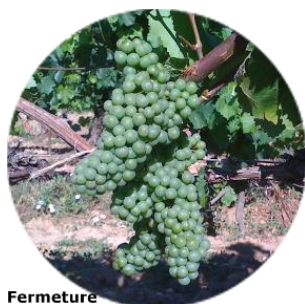
Vous abonner



Devenir
observateur
& contact



Tous les BSV
PACA



Fermeture

Fermeture de la grappe



Début véraison



25% véraison



75% véraison

Grenache

| Secteur 0 | Secteur I | Secteur II | Secteur III | Secteur IV | Secteur V |
|-------------------------------------|---|---|---|---|--|
| 75% véraison majoritaire | 50% véraison majoritaire | 25% véraison majoritaire | Début véraison majoritaire | Première baies vérées majoritaire | Fermeture de la grappe majoritaire |
| Stade début véraison à fin véraison | Stade fermeture de la grappe à fin véraison | Stade fermeture de la grappe à 75% véraison | Stade fermeture de la grappe à 25% véraison | Stade fermeture de la grappe à 25% véraison | Stade fermeture de la grappe à première baies vérées |

Jusqu'à 10 jours d'avance par rapport à 2021, similaire à 2020 et 2018.

[Carte de précocité](#)

Oïdium

Biologie : [Cf bulletin n°5](#)

Oïdium sur grappes

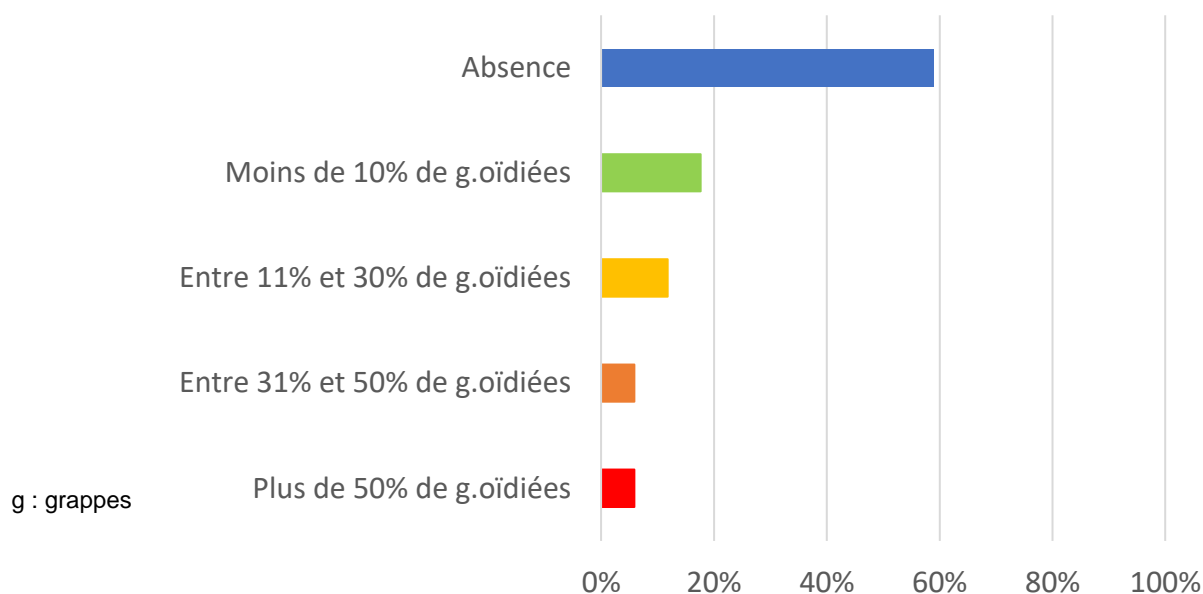


Photo CA83

Observations

Sur 76 parcelles observées du 20 au 26 juillet, 21 parcelles ont des symptômes sur grappes.

Oïdium sur grappes : fréquence et intensité (Bilan fermeture de la grappe)



En 2022, 83% des parcelles ne dépassent pas le seuil de nuisibilité qui est de 10% de grappes touchées par l'oïdium, 90% en 2021 et 89% en 2020.

[Parcelles natures](#) : sur 10 parcelles observées, 6 parcelles ont des symptômes sur grappes.

Estimation du risque



MILDIOU

Biologie : [Cf bulletin n°4](#)

Prophylaxie : [Cf bulletin n°8](#)

Mildiou Mosaïque



CA84

Mildiou sur grappes (Rot Brun)



CA84

Territoire sud Drôme/Côtes du Rhône/Vallée du Rhône

Analyse du risque

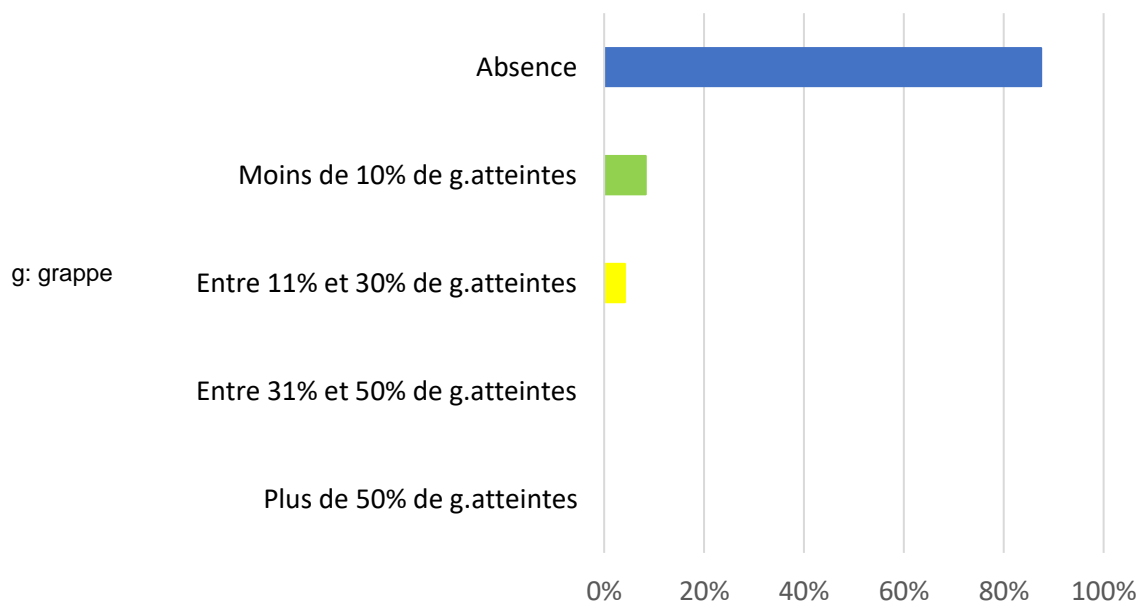
Pas de nouvelle pluie contaminatrice ont été enregistrées.

Observations

Du mildiou mosaïque a été observé sur tous secteurs.

Sur 38 parcelles observées du 20 au 26 juillet, 3 parcelles ont des symptômes sur feuilles et 3 sur grappes.

Mildiou sur grappes : fréquence et intensité



Estimation du risque



En cas de pluie sur parcelles avec symptômes



MILDIOU

Territoire sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire

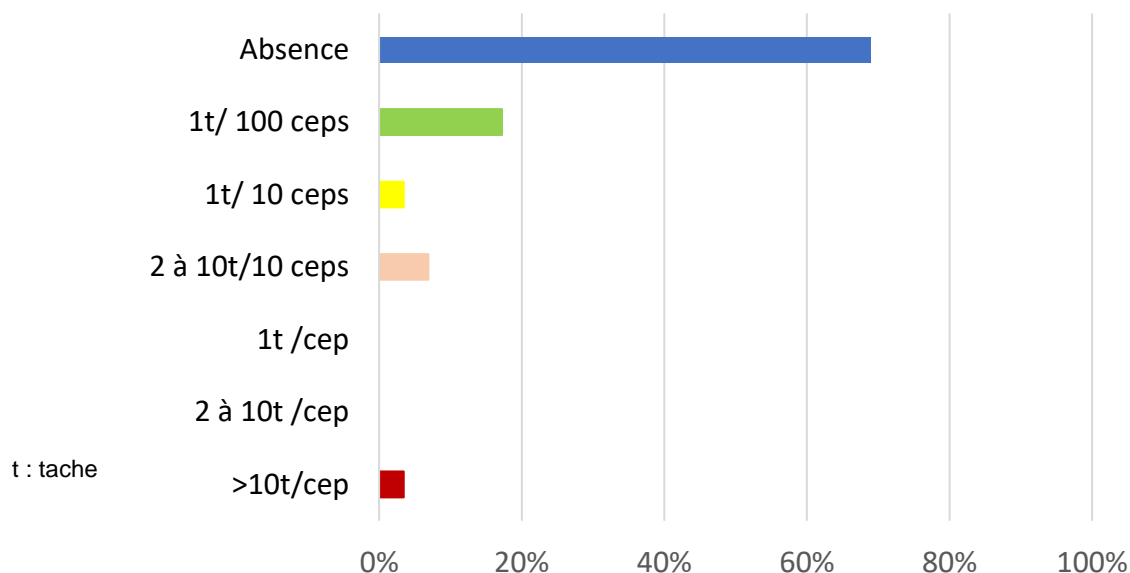
Analyse du risque

Pas de nouvelle pluie contaminatrice mais des rosées matinales ont été enregistrées localement.

Observations

Des nouveaux symptômes sur jeunes feuilles et feuilles âgées dans des parcelles poussantes ont été observés sur certains secteurs (Arles), suite à des rosées matinales. Sur 29 parcelles observées du 20 au 26 juillet, 9 parcelles ont des symptômes sur feuilles et 1 parcelle sur grappe (11-30% de grappes atteintes).

Mildiou sur feuilles : fréquence et intensité



Parcelles natures : sur 6 parcelles observées, 5 parcelles ont des symptômes sur feuilles et 2 parcelles des sur grappes.

Estimation du risque

Cas général

↓ En absence de pluie et de symptômes



Cas particuliers

↓ Sur feuilles, très localement sur parcelles poussantes avec symptômes



MILDIOU

Territoire Provence

Analyse du risque

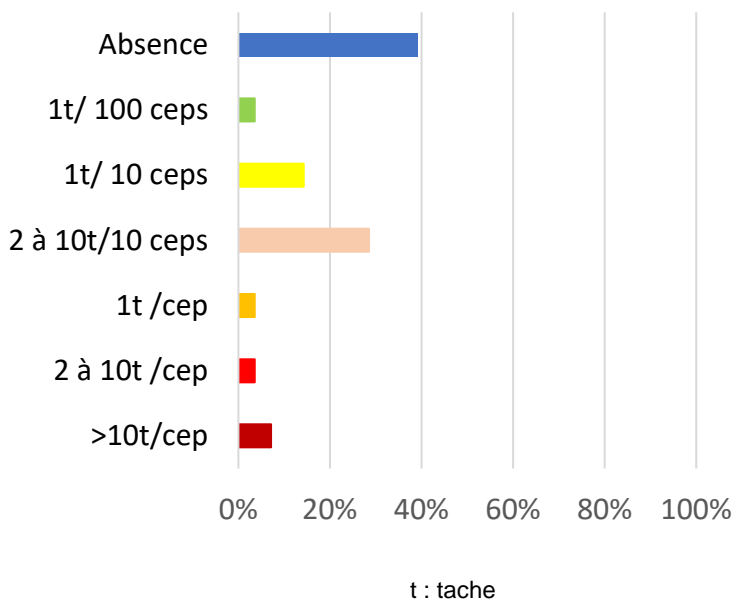
Pas de nouvelle pluie contaminatrice mais des rosées matinales ont été enregistrées.

Observations

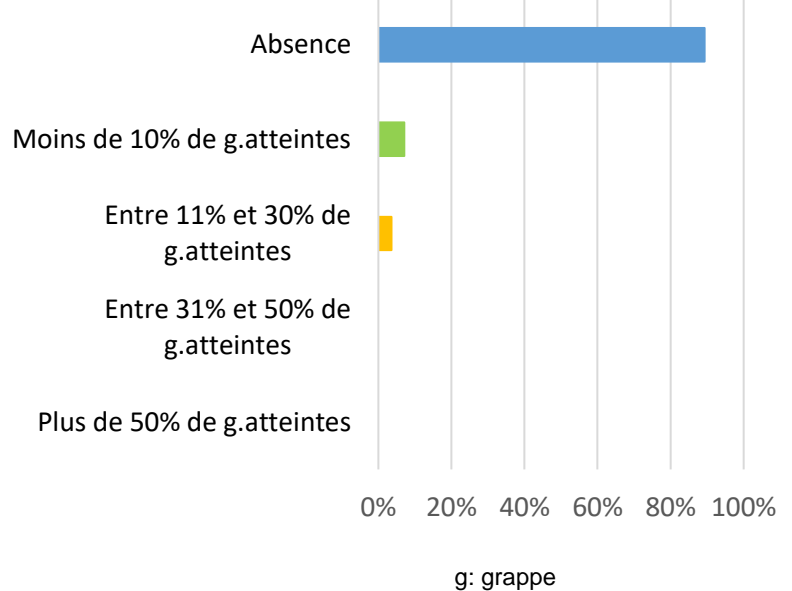
Quelques nouvelles taches actives sur feuilles sont observées, notamment en secteur littoral, suite aux rosées matinales.

Sur 28 parcelles observées du 20 au 26 juillet, 17 parcelles ont des symptômes sur feuilles et 3 parcelles sur grappe.

Mildiou sur feuilles : fréquence et intensité



Mildiou sur grappes : fréquence et intensité



Parcelles natures : sur 3 parcelles observées, 1 parcelle a des symptômes sur feuille et aucune grappe touchée.

Estimation du risque

Cas général

↓
En absence de pluie et de symptômes



Cas particuliers

↓
Sur feuilles, très localement sur parcelles poussantes avec symptômes



VERS DE LA GRAPPE

Biologie: [Cf bulletin n°1](#)

Observations

Des pontes ont été observés en secteur précoce et quelques stade têtes noires.

Le vol de troisième génération est en cours en secteur précoce et commence en secteur médian.

Ponte



Oeuf

CA84

Prévisions du modèle ACTIV

| | Premières pontes (eudémis) | Premières larves (eudémis) |
|-----------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Secteur très précoce | En cours | En cours |
| Secteur précoce | | |
| Secteur médian | | A partir du 28 juillet |
| Secteur tardif | A partir du 24 juillet | A partir du 30 juillet |
| Secteur très tardif | A partir du 29 juillet | A partir du 05 août |

Bilan 2^{ème} génération : observation des foyers de perforations (du 27 juin au 26 juillet)

| Secteur de précocité | Nb de parcelles observées | Nb de parcelles > au seuil de nuisibilité* |
|----------------------|---------------------------|--|
| Secteurs précoce | 64 | 4 |
| Secteurs médian | 66 | 0 |
| Secteurs tardif | 57 | 0 |
| Secteurs très tardif | 6 | 0 |

* Seuil de nuisibilité : 10 foyers avec perforations pour 100 grappes. Le dépassement de ce seuil peut justifier une intervention en troisième génération.

Estimation du risque



LA PYRALE DU DAPHNE : *Cryptoblabes gnidiella*

Biologie : [cf. bulletin n°13](#)

Prophylaxie : [cf. bulletin n°13](#)

Adulte



Photo CA83

Larve



Photo CA84

Observations

Ce ravageur est présent dans le Var et localement dans le sud des Bouches du Rhône depuis quelques années mais ce n'est qu'en 2018 que des dégâts importants sont observés. En 2021, ce ravageur a également été observé dans le Vaucluse causant localement de rares dégâts.

Des pièges sont mis en place et des suivis réguliers de populations sont réalisés. Les suivis montrent que des vols de cryptoblabes sont en cours, très localement.

Estimation du risque



Cas général



Très localement (parcelles ayant eu des attaques cryptoblabes en 2021)



La note technique nationale relative aux résistances en vigne est en ligne.

[Note technique 2022](#)

[Liste des produits de biocontrôle](#)

Parcelles natures

Le réseau « parcelles natures » est un réseau de parcelles dont cinq rangs ne reçoivent aucune protection phytosanitaire.

L'observation de ce réseau est financée par la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Santé des végétaux :

**Le Ministère lance « Plantes en danger »,
une campagne de sensibilisation aux bons gestes**

Paris, le 5 juillet 2022

Afin de préserver la santé des végétaux sur l'ensemble du territoire français, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire lance cet été une campagne de sensibilisation nationale. La campagne vise à prévenir la propagation de trois dangers majeurs, parfois mortels, pour nos plantes : la bactérie *Xylella fastidiosa*, le scarabée japonais et les capricornes asiatiques. À l'attention du grand public, notamment, des voyageurs mais aussi des professionnels, cette campagne entend informer sur les risques induits par le transport des végétaux pour la santé des plantes dans l'Hexagone.

Lancée à partir du 4 juillet, la campagne « Plantes en danger » a pour objectif d'empêcher la propagation des organismes nuisibles pour les plantes, bactéries, virus ou insectes véhiculés par les flux commerciaux de végétaux ou par les voyageurs qui en rapportent de leurs voyages. Elle cherche à sensibiliser le grand public, les particuliers, jardiniers amateurs, et les inciter à être vigilants et à signaler tout signe ou symptôme inhabituel présent sur les plantes autour de chez eux.

Cette campagne s'adresse également aux professionnels du commerce des végétaux et aux collectivités locales. Acteurs de premier plan dans la prévention de la maladie, il est essentiel de les sensibiliser aux risques que représentent ces organismes nuisibles et à la nécessité d'acheter exclusivement des végétaux dûment contrôlés, disposant d'un passeport phytosanitaire.

L'enjeu est aussi d'inciter le plus grand nombre à identifier les symptômes et signaler les contaminations éventuelles aux services régionaux compétents du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Pour cette campagne, trois organismes nuisibles prioritaires ont été ciblés :

La [bactérie *Xylella fastidiosa*](#) est présente en France en Corse, en Occitanie et en région PACA. Son mode de transmission par des insectes vecteurs et la multiplicité des plantes hôtes rendent sa propagation très dangereuse.

Le [scarabée japonais \(*Popillia japonica*\)](#) se déplace facilement sur de grandes distances par les moyens de transports (camions, trains, etc.) et est polyphage (se nourrit de nombreuses espèces végétales). Il n'a pas encore été détecté en France mais est présent en Italie et au sud de la Suisse.

Plusieurs foyers de [capricornes asiatiques \(*Anoplophora*\)](#) ont été détectés en France ces dernières années. L'introduction de ces insectes est liée au transport d'emballages en bois et de bonsaïs en provenance d'Asie.

Ces trois organismes nuisibles sont des organismes de quarantaine prioritaires¹, suivant le règlement européen 2016/2031/UE : leur incidence économique, environnementale ou sociale potentielle est considérée comme la plus grave pour le territoire de l'Union européenne.

Pour plus d'informations, consulter le [dossier « Plantes en danger »](#) et le [kit de communication](#).

Contacts presse

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv

¹ Un **organisme de quarantaine** est, selon la définition de l'[ONUAA](#), un organisme nuisible qui a une importance potentielle pour l'économie de la zone menacée et qui n'est pas encore présent dans cette zone ou bien qui y est présent mais n'y est pas largement disséminé et fait l'objet d'une lutte officielle.

Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales.

Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.

Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

Comité de rédaction

Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône : RICHY Didier

Chambre d'agriculture de la Drôme : VIGNE Julien

Chambre d'agriculture de Var : MAZEAU Julie

**Chambre d'agriculture du Vaucluse : THEVENOT Florine – GALANOPOULO Marine –
TABUTEAU Laura**

Observations

Association des Vignerons de la Sainte Victoire

CAPL

Chambres d'Agriculture Bouches du Rhône, Drôme, Var et Vaucluse

Domaine expérimental La Tapy

Scan

Financement

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.



Vous abonner



Devenir
observateur
& contact



Tous les BSV
PACA